

Novembre 2002

Volume 1, Hors série

Express



Le feuillet

Bulletin d'information du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement

www.csmoe.org

Notre conseil d'administration

Dominique Ferrand
Coprésident, CSMOE
Président Éco +, optimisation
environnementale

Robert Mercier
Coprésident, CSMOE
Conseiller Santé-sécurité
environnement, Confédération
des syndicats nationaux

Gilles Beaulieu
Trésorier, CSMOE
Président
Groupe Comporec inc.

Alain Boissonneault
Vice-président, Directeur général
GSI environnement

Marieke Cloutier
Conseillère aux politiques
Union des Municipalités du
Québec

Jocelyn Lavoie
Responsable du Service de la
main-d'œuvre
Confédération des syndicats
démocratiques

Alain Pélissier
Trésorier
Centrale des syndicats du
Québec

Gilles Proulx
Directeur des ressources
humaines
ONYX Industries

Patrice Sallam
Délégué
Fédération des travailleurs et des
travailleuses du Québec

Pascal Sarrazin
Conseiller politique
Fédération Québécoise
des Municipalités

Alain Silverwood
Directeur des ventes
PSC Services Corp.

Michel Goulet
Adjoint au sous-ministre adjoint
Ministère de l'Environnement

Pierre Chantal
Conseiller, DGAIS
Emploi-Québec

Robert Ouellet
Directeur général,
Comité sectoriel de la main
d'œuvre de l'environnement

- Spécial nettoyage industriel -

Une situation préoccupante

Entre 1995 et 2001
11 travailleurs ont perdu la vie
à la suite d'accidents de travail,

1 travailleur sur 6 a été victime
d'une lésion professionnelle cha-
que année,

1 lésion sur 3 a été causée par
une chute ou une exposition à
un produit dangereux.

Cette situation a des conséquences négatives

Sur la vie des travailleurs,
Sur les coûts subis par
l'entreprise,
Sur l'image de l'entreprise

Pour remédier à cette situation,
l'industrie se donne des outils
pour développer les compéten-
ces des travailleurs dont une
norme professionnelle et un pro-
gramme d'apprentissage en mi-
lieu de travail.

Une formation pour l'opérateur* :

Le Programme d'apprentissage en milieu de travail

Le programme d'apprentissage
a pour but de permettre à l'opé-
rateur de s'améliorer et d'attein-
dre le niveau de compétence re-
quis pour l'exercice du métier en
toute sécurité.

Ce programme propose une for-
mation personnalisée et adap-
tée pour chaque opérateur.
L'opérateur en apprentissage
suit sa formation sur son lieu de
travail, avec le soutien d'un com-
pagnon, opérateur expérimenté.

"Pouvoir apprendre en travaillant !"

A la fin de cet apprentissage,
une attestation officielle (carte
de métier) est remise au travail-
leur. Cette attestation est une
reconnaissance officielle de la
compétence de l'opérateur par
l'État.

(Suite page 2)

1^{ère} Session

*Programme
d'apprentissage
en milieu de
travail*

**MOI,
JE M'INSCRIS !**

*d'ici le
13 décembre
2002*

Le travailleur

*qui effectue des
travaux de nettoyage
de matières dangereuses
résiduelles à l'aide de
camion aspirant
et de jet d'eau sous
pression*

*voit son métier
reconnu par
l'État !*

Le travailleur

*qui désire obtenir
une reconnaissance
officielle de l'État*

*doit s'inscrire au
Programme
d'apprentissage*

Appuyé par



Nos coordonnées : Téléphone : 514-987-6683 - Télécopieur : 514-987-3063 Courriel : info@csmoe.org

*L'emploi du masculin est adopté dans le texte afin d'en alléger sa présentation

- Spécial nettoyage industriel -



(Suite de la page 1)

Avant de débiter son apprentissage, l'opérateur peut être appelé à suivre une formation de développement des compétences de base.

**"Rehausser mes compétences
J'embarque !"**

Une formation de mise à niveau, au besoin !

Pour donner toutes les chances au travailleur de réaliser avec succès le programme d'apprentissage.

Une formation sur mesure

Disponible pour les opérateurs dans la région où se situe l'entreprise.

Norme professionnelle : Le métier d'Opérateur en nettoyage industriel

**" Enfin mon métier,
Opérateur en
nettoyage industriel
est reconnu ! "**

La norme professionnelle est un document de référence en matière de compétences, elle est définie et approuvée par consensus au sein de l'industrie, et reconnue par l'État.

Un crédit d'impôt avantageux !

Si vous y êtes admissible ¹, un crédit d'impôt du gouvernement du Québec vous permet de financer une bonne partie des dépenses de formation occasionnées par votre participation au programme.

Pour les sociétés :

Dépenses admissibles ²	Pourcentage des dépenses admissibles au crédit	Crédit maximal par semaine
Salaire de l'apprenti (maximum 15 \$ l'heure) et Salaire du compagnon (maximum 30 \$ l'heure pour un maximum de 10 heures par semaine)	40 %	200 \$

Pour les particuliers en affaires (entreprises enregistrées, travailleurs autonomes), le pourcentage des dépenses admissibles au crédit est de 20 %.

De plus, la portion des dépenses de formation qui n'est pas remboursée par le crédit d'impôt peut être comptabilisée dans vos dépenses effectuées en vertu de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre.

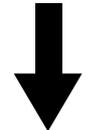
Pour plus d'information

Communiquez avec la conseillère ou le conseiller du Programme d'apprentissage en milieu de travail de votre région, composez le **1 888 EMPLOIS** ou visitez **emploiquebec.net**

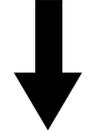
¹L'admissibilité de l'employeur est déterminée par le ministère du Revenu du Québec.

² Le maximum des dépenses admissibles est de 500 \$ par semaine pour la supervision d'un apprenti.

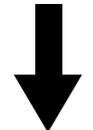
1^{ère} session
**Programme
d'apprentissage en
milieu de travail**



Date limite des candidatures
**13 décembre
2002**



Début de la formation en compétences de base
**Janvier
2003**



Début l'apprentissage en milieu de travail
**Printemps
2003**

Contribution financière

**LE FONDS NATIONAL
DE LA FORMATION
DE LA MAIN-D'ŒUVRE**

Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement

est un organisme de développement concerté de la main-d'œuvre en environnement. Il intervient dans les domaines de la formation, du développement de l'emploi et de l'adaptation des ressources humaines.

Nos coordonnées : Téléphone : 514-987-6683 - Télécopieur : 514-987-3063 Courriel : info@csmoe.org